



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue par voix téléphonique conformément à l'arrêté ministériel émis par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) le 6 avril 2020 à 13 h 30.

Présences : Le maire : M. Stéphane Séguin

Les conseiller(e)s : M. Bernard Riopel
Mme Diane Thibault
M. Victor Boulay
M. Pier-Car Bédard
M. Jean-Guy Périard
Mme Ghislaine Jean

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
 - 1.5 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Acceptation de la soumission de MC Informatique
 - 2.3 Taux d'intérêt pour les arrérages 2020
 - 2.4 Autorisation – Signature demande modification du calendrier de conservation des archives
 - 2.5 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) et Procès-verbal de correction
 - 6.3 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Nomination d'un membre du conseil comme représentant auprès du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation
 - 7.2 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Remerciement – Club Quad Petite-Nation
 - 10.2 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

2020-04-081

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2020-04-082

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant et/ou retirant les points suivants :

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

2020-04-083

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.



1.5 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2020-04-084

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

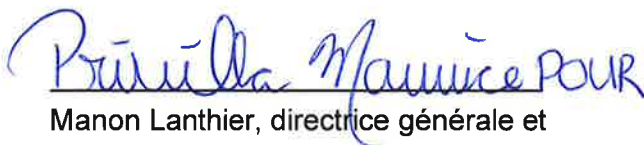
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2020-04.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 février au 28 mars 2020, totalisant 234 162,05 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020, totalisant 45 140, 32 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Acceptation de la soumission de MC Informatique

2020-04-085

CONSIDÉRANT QUE la soumission en date du 19 mars 2020 de MC Informatique pour le remplacement du serveur s'élève à mille quatre cent soixante-cinq dollars (1 465 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de MC Informatique en date du 19 mars 2020 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Taux d'intérêt pour les arrérages 2020

2020-04-086

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 03-2019 détermiant la tarification 2020 pour le financement de certains biens, service, et activité de la Municipalité* prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 15%;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le taux d'intérêt sur les arrérages exigibles pour l'année courante et impayé à ce jour soit de 0% par an;

ET QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 6 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Autorisation – Signature demande modification du calendrier de conservation des archives

2020-04-087

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier ne prévoit pas dans son règlement de délégation de pouvoir la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU d'autoriser Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de mars 2020.



3.2 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mars 2020.

4.2 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de mars 2020.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) et Procès-verbal de correction

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 10 février 2020 et du procès-verbal de correction.

6.3 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Nomination d'un membre du conseil comme représentant auprès du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation

2020-04-088

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2020-02-042, la municipalité de Montpellier a démontré son intérêt à élaborer avec le Peuple Weskarinis de la Petite-Nation une alliance dans l'élaboration d'un projet structurant pour le développement du site du lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE la demande du comité du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation reçu le 23 mars 2020 demandant au conseil de la municipalité de Montpellier de lui adjoindre un représentant pour l'élaboration d'un projet de développement récréotouristique au lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un membre du conseil s'impose afin de représenter les intérêts de la Municipalité auprès du conseil du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation et d'être le lien pour tout développement futur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Madame Ghislaine Jean pour représenter les intérêts de la Municipalité auprès du conseil du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation et d'être le lien pour tout développement futur.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Peuple Weskarinis de la Petite-Nation

7.2 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à l'ordre du jour.

9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

10.1 Remerciement – Club Quad Petite-Nation

Nous accusons réception en date du 28 février dernier de la lettre de remerciement du Club Quad Petite-Nation pour la contribution financière de 250 \$ que la Municipalité leur a accordé pour l'année financière 2019-2020.

10.2 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC



12. LEVÉE DE LA SÉANCE**2020-04-089**

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 13 h 43.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Priscilla Maurice, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière
adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.